

# Assemblée Générale 2021

*Vivre la ferme - 01.10.2022*

## 1. Présences, Ordre du jour, Procès-Verbal 2022

### Accueil, présences

Eléonore Hirni et Catherine Lacour accueillent les personnes présentes et les remercient de s'être déplacées.

**Présents** : Eliane Schnyder, Amalia de Stoppani, Eléonore Hirni, Armand Yerly, Marlyse Hirschi, Michèle et Pierre Cochand, Catherine Lacour, Muriel Mermoud, Chenoa Mermoud, Isabelle Smekens, Sébastien Schnyder, Cédric Schenk

### **Excusés** :

Les communes de Lucens, Romanel sur Lausanne et Nyon, la Société Pédagogique Vaudoise, Mathias Rapin pour le Maréchal, Sonia Monestier, Nicole et Pierre Wutrich, Maryline et Patrick Gavillet, Geneviève et Pierre-Henri Matthey, Richard Collomb, Jean-Laurent de Stoppani et Martine Fehlbaum

Lisette Rossat et Anne Bottani sont décédées cette année. Elles étaient là depuis le début, une pensée pour elles.

### PV AG 2020

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### ODJ 2022

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité sans modification.

## 2. Rapport d'activité 2021

Merci à tous les auteur.e.s du rapport et à Amalia pour la mise en page et l'ajout des photos. Merci également à Chenoa pour son texte.

## 3. Comptes 2021 et budget 2022

Produits : on note un recul d'environ 10'000fr à cause des classes vertes qui n'ont pas eu lieu. Il y a quand même eu deux camps.

Charges : environ 38'000fr. La marge est déficitaire à cause de la convention avec Eliane.

Les autres charges d'exploitation restent stables.

Résultat de l'exercice 2021 : -17'304.01

Liquidités 2021 : environ 20'000fr.

Pierre Cochand demande la limite maximum des amortissements. Muriel explique qu'on est dans les limites. On ne peut pas augmenter.

Le budget 2022 sera présenté ultérieurement, car il dépend des décisions actuelles.

## Rapport des vérificateurs de comptes

Isabelle Smekens et Cédric Schenk ont vérifié les comptes et les ont approuvés.

Les membres donnent décharge au comité et aux vérificateurs des comptes.

Eliane explique que les APG qu'elle a reçues en tant qu'indépendante ont été prises en compte dans le total de la convention entre l'association et elle.

## 4. Ré/élections du Comité et des vérificateurs aux comptes

Le comité est réélu à l'unanimité et les vérificateurs se proposant sont Isabelle et Cédric (Benjamin et Richard pourraient sûrement aussi en cas de besoin d'un remplaçant).

## 5. Informations sur l'année en cours et projets

Nous vivons un moment un peu particulier. Cette année il n'y a pas eu de reprise d'activité à la ferme suite à la situation du covid. Par contre, nous continuons à avoir des frais à prendre en charge, par exemple ceux liés aux locaux de l'association (qui est soumis au droit de superficie). Évidemment, cela devient très compliqué.

Eliane apporte quelques précisions : elle arrive à la retraite et elle ne touchera plus de paiements directs et plus de subsides « école à la ferme ».

D'autre part, Eliane n'aura plus de revenu à part l'AVS et n'aura également plus de statut d'employeur. Elle ne pourra donc plus prendre de stagiaire.

Les courses d'écoles ont toutes été annulées cette année pour diverses raisons (il devait y en avoir 4 ou 5). Et puis, les courses d'école sont stressantes pour Eliane car elle est seule et doit s'occuper de toutes les activités. Trouver des personnes disponibles et qui connaissent les ateliers pour un jour ou deux dans l'année, c'est trop compliqué.

Avec beaucoup de tristesse, Eliane a donc annoncé au comité qu'elle allait cesser l'activité.

L'association ne va pas disparaître pour autant, car nous devons honorer le droit de superficie des locaux de Vivre la ferme jusqu'à sa fin en 2028. Il faudra donc trouver un moyen pour couvrir les frais liés à son entretien.

En effet, si nous voulons mettre fin au contrat de droit de superficie, un notaire nous a renseigné qu'il faudrait déjà engager des centaines de francs rien que pour faire des recherches sur le document en lui-même. Au total, la somme que nous devrions verser au notaire serait trop onéreuse.

On ne veut pas continuer de demander des cotisations, car il n'y a plus d'activités. On peut envisager d'autres activités mais il faudrait changer les statuts pour les mettre en place. Nous allons discuter au sein du comité des solutions qui s'offrent à nous. On arrivera à diminuer les frais mais on devra couvrir d'une manière ou une autre ce qui restera.

Michèle demande si on va informer les membres de la fin de leurs cotisations. C'est le cas. Elle propose qu'on écrive une lettre qui explique la cessation d'activité et les causes de celle-ci et que l'on appelle les membres à un dernier don pour aider à terminer les activités de manière un peu plus douce.

Si on met fin au droit de superficie, il faut qu'Eliane paie les charges pour les locaux. Elle pourrait en effet louer l'endroit pour des artisan.e.s afin que ça couvre les frais.

Pierre pense que ça vaudrait la peine de voir si on peut l'exploiter sans autre (point 10 du droit de superficie). Ce point dit que l'espace peut être utilisé par Eliane si les activités pédagogiques prennent fin (en cas d'accord entre les deux parties). Il faut également faire attention à bien régler le droit de superficie afin que nous ne soyons pas obligés de donner le local à une autre association (cf. statuts).

## 6. Divers

Isabelle remercie le comité qui est toujours au côté d'Eliane et se donne toujours énormément.

La séance est levée à 11h20.